

Arnaud GERVAIS

Avocat à la Cour

Monsieur Angelo MAUTI
34 rue des Romains
51100 REIMS

Reims, le 17 octobre 2018

Monsieur,

Conformément à votre demande, je vous confirme par la présente les tenants et aboutissants de l'audience qui s'est tenue devant le Juge des Référé du Tribunal de Grande Instance de REIMS le 4 janvier 2017 à 9h00.

Mes références
à rappeler :
MAUTI C/ QDD

A cette date, a été évoqué, à l'appel des causes, le dossier opposant votre mère, Madame Concetta DI GIANDOMENICO, et vous-même, que je représentais, en qualité de demandeurs à l'action en rétractation de deux ordonnances sur requête prononcées par Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de REIMS, à la SCI PALMYRE, représentée par mon Confrère Stéphane BLAREAU, lui-même substituant mon Confrère Pascal GUERIN.

Vous-même étiez présent à l'audience en votre qualité de gérant des SARL RIO et QUO VADIS, intervenantes à la procédure.

Lors de l'évocation de ce dossier, vous avez déposé une demande de récusation du magistrat saisi.

Vous avez par ailleurs indiqué que dans les éléments communiqués par la SCI PALMYRE, des pièces ne vous avaient pas été remises alors même qu'elles se trouvaient énumérées dans le bordereau établi au nom de la société précitée.

Vous avez sollicité la remise immédiate de ces éléments.

Vous avez alors indiqué que cela était habituel de la part de la partie adverse et que cela s'apparentait à une tentative d'escroquerie au jugement, sollicitant de voir acter vos demandes au plume afin de vous permettre, le cas échéant, d'exercer votre droit de poursuite à ce titre.

Madame JUDES, Présidente, a refusé de faire droit à votre demande.

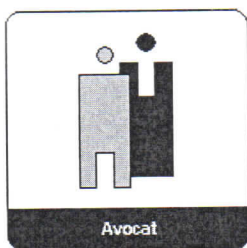
A ce moment, vous avez indiqué, en substance, que quand bien même votre demande ne serait pas actée, vous entendiez poursuivre le Cabinet de mon Confrère GUERIN pour tentative d'escroquerie à jugement.

Vous êtes par suite sorti de la salle d'audience, indiquant, en substance, que vous rendriez publique la situation que vous dénonciez et précisant à l'attention de mon Confrère : « on se retrouvera ».

Vous avez par suite quitté la salle et l'audience a repris, Madame JUDES renvoyant alors l'affaire dans l'attente du traitement de votre demande de récusation, ce qui entraînera par suite, sur décision de Monsieur le 1^{er} Président de la Cour d'Appel de REIMS, le renvoi de cette affaire comme d'autres opposant les mêmes protagonistes devant le Président du Tribunal de Grande Instance de CHARLEVILLE MEZIERES.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Arnaud GERVAIS



D.E.A. Droit Privé
de l'Economie

Ancien Membre
du Conseil de
l'Ordre des Avocats
de REIMS

34 rue des Moulins - Centre d'Affaires Colbert - 51100 REIMS

Téléphone : 03.26.36.98.79 - fax : 03.26.36.07.74 - e.mail : gervais.avocat@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté